ARREST
DU CONSEIL D'ETAT
DU ROI,

Qui autoriſe le Sieur GUILLOT *à ſigner, au lieu & place du Sieur* OBLET, *le cinquiéme Coupon des Reconnoiſſances ordonnées par l'Arrêt du 20 Juin 1764, & autres Arrêts ſubſéquents, pour le payement de la liquidation des Papiers du Canada.*

Du 14 Octobre 1767.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT.

LE Roi étant informé de la mort du Sieur Simon-Louis Oblet, que Sa Majeſté avoit nommé & commis par ſon Arrêt du 2 Juillet 1764, pour ſigner le cinquiéme des Coupons d'intérêt des reconnoiſſances ordonnées par le même Arrêt, pour le payement de la liquidation des papiers du Canada; & qu'il eſt néceſſaire de le remplacer pour cet objet. A quoi voulant pourvoir; ouï le rapport: LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a nommé & commis le Sieur Louis Guillot, pour ſigner, au lieu & place dudit Sieur Oblet, le cinquiéme Coupon des reconnoiſſances qui ſeront expédiées, à compter de ce jour, pour le payement de la liquidation des papiers du Canada, ordonnée par l'Arrêt du 29 Juin 1764 & autres Arrêts ſubſéquents: Veut Sa Majeſté que le préſent Arrêt ſoit lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Fontainebleau le quatorze Octobre mil ſept cent ſoixante-ſept.

Signé CHOISEUL DUC DE PRASLIN.